



WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

A30/INF.DOC/11

13 mai 1977



TRENTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 3.14 de l'ordre du jour

AIDE SANITAIRE AUX REFUGIES
ET PERSONNES DEPLACEES DANS LE MOYEN-ORIENT

Le Directeur général a l'honneur de transmettre pour information à la Trentième Assemblée mondiale de la Santé le texte d'une lettre¹ que lui a adressée le chef de délégation de l'Irak.

¹ Annexe.

Dr H. Mahler
Directeur général, OMS

Les Etats arabes, ayant pris connaissance du document A30/INF.DOC/4 du 4 mai 1977 distribué à la Trentième Assemblée mondiale de la Santé sous le titre "La santé et les services sanitaires dans les régions de Judée-Samarie et de Gaza-Sinaï, de 1967 à 1976", m'ont demandé de faire, en tant que Président de la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres arabes de la Santé, la déclaration suivante.

Le document susmentionné est intitulé "La santé et les services sanitaires dans les régions de Judée-Samarie et de Gaza-Sinaï, de 1967 à 1976". Or la dénomination Judée-Samarie est la désignation qui a été donnée par les autorités d'occupation israéliennes aux zones arabes de Jérusalem, à Naplouse et à Al Khalil après que les Israéliens eurent occupé ces territoires en 1967. Cette nouvelle appellation est contraire au droit international et aux décisions de l'Assemblée générale, du Conseil de Sécurité et de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, à savoir la résolution 106 (XXXI) de l'Assemblée générale, la déclaration S/12233 du Conseil de Sécurité en date du 17/11/76 et la résolution 1 (XXXIII) de la Commission des Droits de l'Homme.

Toutes ces décisions condamnent Israël d'avoir changé les désignations territoriales et humaines dans les territoires occupés.

Je vous prie en conséquence, au nom de tous les pays Membres de la Ligue arabe, de retirer le document susvisé et de ne pas l'inclure dans les Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé.

Dr R. Hussein
Ministre de la Santé de la
République d'Irak
Président de la Réunion extraordinaire
du Conseil des Ministres arabes de la
Santé

* * *